

Permis d'aménager

SARTHE (72)

Commune de SILLE LE GUILLAUME

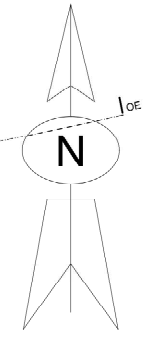
La Vigne

PA-10



- Espaces de stationnement 5/5m de la parcelle inconstructible avec accès sur voie de 5m FIXE
- Espaces de stationnement 5/5m de la parcelle inconstructible avec accès sur voie de 5m GLISSANT
- Zone de glissement possible du stationnement de 5/5m
- Zone constructible
- Zone constructible et d'accroche de l'une des façades
- Zone inconstructible
- Sens du faitage principale
- Sens du faitage secondaire
- Zone d'accompagnement végétalisé à la charge de l'acquéreur avant clôture
- Implantation possible

- Stationnements
- Cheminements piétonniers
- Noues, espaces verts



Nota :

Les types de clôtures suivants sont interdits :

- Sur voie et emprise publique ou privée :
  - \* les plaques de béton moulé ajourées ou non
  - \* les matériaux bruts (parpaings, briques, béton, etc.) devront être enduits
  - \* les claustras
 La hauteur maximale est fixée à 1,20 m maximum
- Sur les limites séparatives :
  - \* les matériaux bruts (parpaings, brique, béton etc.) devront être enduits
 La hauteur maximale est fixée à 2,00 m

PA10 REGLEMENT GRAPHIQUE 1:500

Création d'un Lotissement "La Vigne" - SILLE LE GUILLAUME

Ind.	Date	Modifications
0	04/2018	Première diffusion
A	07/2018	Complément légende
B	08/2018	Complément légende

Maitrise d'ouvrage:

**COMMUNE DE SILLE LE GUILLAUME**

COORDONNEES DU MAITRE D'OUVRAGE:

HOTEL DE VILLE - BP 41  
72140 - SILLE LE GUILLAUME

**PERMIS D'AMENAGER**  
**REGLEMENT GRAPHIQUE**

33, rue de l'Épineau 72 240 CONLIE  
Tél. : 02 43 29 79 24 - www.ingerif.com

PA-10

Ind. 0

Réf. Ingéref :  
2017-008

Ech. :